

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONTS.

Présents : Olivier Fons, Jean-Pierre Pic, David Le Guen, Alain Faust, Michel Gonnet, Stéphane Ferrier

Secrétaire de séance : David Le Guen

*

—

Date de la convocation

26/01/2021

Date d'affichage

26/01/2021

Objet de la Délibération

**CONVENTION OTHV : Office du Tourisme
Hautes Vallées**

N° 9.2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical que le SIVOM est compétent statutairement en matière d'animation sur le territoire des communes de La Grave et Villar d'Arène.

L'office du tourisme a proposé un relais pour la mise en œuvre des actions d'animation :

- Faire le relais entre les associations ou intervenants souhaitant la participation du SIVOM au niveau de l'animation de leurs événements.
- Assurer le paiement de l'animateur sur le site GUSO (cpt déjà existant pour l'Office de tourisme)
- Mettre en ligne sur son site internet les animations (dont elle aura eu connaissance) pour en assurer la communication
- L'office de tourisme transmettra au SIVOM les justificatifs des dépenses pour remboursement.
- Bilan annuel : l'Office du Tourisme des Hautes Vallées transmettra au SIVOM au moment de la mise en place du budget un bilan d'activité détaillé et chiffré indiquant avec précision l'affectation et l'utilisation de la subvention.

Il propose de signer la convention correspondante avec l'office du tourisme des Hautes Vallées.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- autorise le Président à signer la convention annexée à la présente délibération

- dit que la somme de 6000 € sera inscrite au BP 2021 du SIVOM. Le règlement des prestations se fera sur présentation de factures.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONTS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification